

**SYNDICAT D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DES AIRES POUR LES GENS DU VOYAGE
en Nord-Isère
(S.A.G.A.V. Nord-Isère)**

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

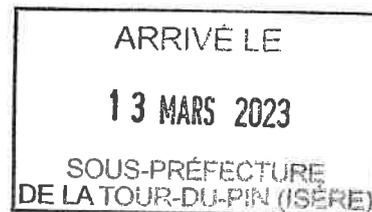
L'an deux mille vingt-trois et le huit du mois de mars, le Comité syndical du S.A.G.A.V. Nord Isère s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Patrick FERRARIS, Président.

Etaient présents : Mme Isabelle DURET, MM Michel RIVAL, David EMERAUD, Alain COURBOU, Michel FAYET, Christian GIROUD, Vincent DURAND, Benjamin GASTALDELLO et Patrick FERRARIS.

Excusés : Mr Mathieu GAGET

Date de la convocation : 27 février 2023

Secrétaire de séance : Mme DURET



Objet : Budget Primitif 2023

Préambule :

Suite au Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 19 janvier 2023, Monsieur le Président en rappelle les grandes lignes :

- Mise en place de solution pour contenir la hausse prohibitive des prix de l'électricité
- Poursuites des rénovations des aires déjà existantes (portes, plomberie, paniers dégrilleurs, auvents ...)
- Dans le cadre du schéma départemental : création d'une aire sur la commune des Avenières-Veyrins-Thuellin (même si la recherche de terrain prend beaucoup de temps) et d'un terrain de grand passage

Mr le Président rappelle également la demande des EPCI de ne pas augmenter les participations au-delà de l'augmentation prévue par la réglementation sur les Tarifs Réglementés de Vente (18 750 €).

La nouvelle tarification qui s'applique sur les aires d'accueil à compter du 1^{er} janvier 2023 (délibération du 26/11/2022) permettra de dégager environ 15 000 € de recettes supplémentaires

La population totale du SAGAV Nord Isère en 2023 est de 256 482 habitants (contre 254 663 en 2022).

Compte-tenu de ces différents éléments, Monsieur le Président propose de fixer les contributions financières 2023 des EPCI telles qu'elles en ont fait la demande c'est-à-dire en augmentation de 18 750 € pour s'établir à 822 456.00 €

- . pour moitié (411 228.00 €) au prorata de la population par EPCI
- . pour moitié ((411 228.00 €) au prorata du nombre de places d'accueil par EPCI comme défini dans le schéma départemental (appel fin trimestre 2)

Sur ces éléments budgétaires, Monsieur le Président porte à la connaissance des membres délégués présents un projet de BP 2023 (en annexe de la présente délibération) avec :

- . Une section de fonctionnement qui s'équilibre à 1 467 280.00 €
- . Une section d'investissement qui s'équilibre à 1 995 491.00 €

Par ailleurs Monsieur le Président précise que compte-tenu de la trésorerie actuelle il convient de réclamer dès que possible un premier acompte aux EPCI sur leurs participations 2023. Ce premier acompte correspond à la contribution financière pour moitié au prorata de la population INSEE en vigueur par EPCI (cf annexe 2 de la délibération). Il devra être versé dans les meilleurs délais.

↳ Après délibération et à l'unanimité :

- le BP 2023 proposé par Monsieur le Président, annexé à la présente délibération, est adopté :

.La section de fonctionnement s'équilibre à 1 467 280.00 €€

.La section d'investissement s'équilibre à 1 995 491.00 €

- les contributions totales des membres s'élèvent à 822 456.00 € est votée

. elles sont réparties dans les conditions prévues par les statuts du SAGAV Nord Isère et ci-annexés à la présente délibération

. elles seront réclamées sous la forme de 2 acomptes, dont le premier sera réclamé dès que possible

Acte rendu exécutoire

Par dépôt en Sous-Préfecture le
Publication et/ou notification le

Le Président du SAGAV Nord-Isère
Patrick FERRARIS



Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- . Date de réception en sous-Préfecture de La Tour-du-Pin ;
- . Date de la publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- . A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- . Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Annexe 1 à la délibération du 8 mars 2023 – BP 2023

FONCTIONNEMENT		BP 2022	BP 2023
chap.	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général		
60	Achats et variations de stock s/total 60	177 500,00	230 000,00
61	services extérieurs s/total 61	462 000,00	527 847,00
62	autres services extérieurs s/total 62	75 900,00	75 900,00
63	impôts, taxes et versements assimilés s/total 63	1 100,00	1 100,00
011	Total 011	716 500,00	834 847,00
012	Charges de personnel	71 800,00	73 800,00
65	Autres charges de gestion courante	26 850,00	26 850,00
66	charges financières	84 000,00	85 000,00
67	autres charges exceptionnelles	20 500,00	20 500,00
68	dotation aux amortissements	257 800,00	253 475,00
	VIREMENT EN SECTION D'INVESTISSEMENT	149 982,00	172 808,00
	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	9 823,00	0,00
	Total des dépenses de fonct.	1 337 255,00	1 467 280,00
chap.	RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
64	remb. Autres charges sociales	1 500,00	1 500,00
70	produits du sce des domaines et ventes div.	3 500,00	3 500,00
74	Dotations subventions et participations	824 374,00	831 155,00
75	Produits divers	100 000,00	115 000,00
77	Produits exceptionnels	86 283,00	86 283,00
	Total des recettes de fonct.	1 015 657,00	1 037 438,00
002	excédent de fonctionnement reporté	321 598,00	429 842,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT	1 337 255,00	1 467 280,00
INVESTISSEMENT		BP 2022	BP 2023
chap.	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
001	déficit d'investissement reporté	82 953,00	92 208,00
13	Subvent d'invest transférables	86 283,00	86 283,00
16	Emprunts et dettes assimilées	399 000,00	417 000,00
20	Immobilisations incorporelles	100 000,00	100 000,00
21	Immobilisations corporelles	470 000,00	570 000,00
23	Immobilisations en cours	730 000,00	730 000,00
	Total des dépenses d'investissement	1 868 236,00	1 995 491,00
chap.	RECETTES D'INVESTISSEMENT		
021	virement de la section de fonctionnement	149 982,00	172 808,00
10	Dotations et fonds globalisés d'investissement	83 454,00	92 208,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 380 000,00	1 480 000,00
28	amortissement des immobilisations	254 800,00	250 475,00
	Total des recettes d'invest.	1 868 236,00	1 995 491,00

Annexe 2 à la délibération du 8 mars 2023 – BP 2023

EPCI	1 er acompte : fin Trimestre 1 2023			2ème acompte : fin Trimestre 2 2023			TOTAL des participations 2023 / EPCI	Rappel participations 2022 / EPCI
	Pop. Légales 2020, en vigueur au 01/01/23	en % de la population totale SAGAV	participation 2023 au titre de la population	nombre de places définis dans le SDAGV	en % du nombre total de places	participation 2023 au titre du nbe de places		
CAPI	111 727	43,56	179 136,43 €	170	39,17	161 080,09 €	340 216,53 €	332 156,47 €
VDD	65 257	25,44	104 629,20 €	142	32,72	134 549,25 €	239 178,45 €	233 905,35 €
BDD	79 498	31,00	127 462,37 €	122	28,11	115 598,65 €	243 061,02 €	237 644,18 €
	256 482	100,00	411 228,00 €	434		411 228,00 €	822 456,00 €	803 706,00 €